

**BORDEREAU INPI - DÉPOT D'ACTES DE SOCIÉTÉS**

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2008/020356**  
n° de gestion : **1957B00364**  
n° SIREN : **957 503 642 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/09/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**GROUPE LEPINE - société à responsabilité limitée**

**44 rue Saint Isidore 69003 Lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :  
**décision des associés (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :  
**modification des commissaires aux comptes**



**GROUPE LEPINE**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.499.762,90 €

44 Rue Saint Isidore

69003 LYON

957 503 642 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES**

Les soussignés :

- **La SAS SPLIC**, propriétaire de 28.105 parts sociales, représentée par Monsieur Patrick PFAIFER,
- **L'indivision PFAIFER**, propriétaire de 3 parts sociales, représentée par Monsieur Rodolphe PFAIFER.

Soit deux associées, détenant ensemble 28.108 parts sociales.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée GROUPE LEPINE au capital de 1.499.762,90 €, divisé en 28.108 parts de 53,36 € chacune réparties entre les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, dont le siège social est situé 44 rue Saint Isidore 69003 LYON, immatriculée sous le numéro 957 503 642 RCS LYON.

Après avoir constaté :

- que le commissaire aux comptes titulaire de la société a été informé de la présente réunion,
- que la société va être astreinte à publier des comptes consolidés nécessitant la nomination de seconds commissaires aux comptes titulaire et suppléant, conformément à l'article L.823-15 du code de commerce,

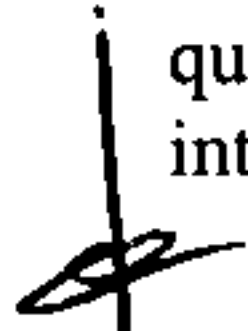
**SONT CONVENUS DE CE QUI SUIIT :**

**NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

La collectivité des associés décident de nommer en qualité de second commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- La société COGEPARC, représentée par Monsieur Stéphane MICHOU, dont le siège social est à LYON (9<sup>ème</sup>) « Le Thélémus » - 12 quai du Commerce – Case 202.

Monsieur Stéphane MICHOU, ès-qualités, pressentie, a d'ores et déjà accepté le mandat qui vient de lui être confié, et déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.





## **NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de second commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour et pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Madame Chantal SOPENA domiciliée à LYON (9<sup>ème</sup>) « Le Thélémus » 12, quai du Commerce,

Madame Chantal SOPENA, ès-qualités, pressenti, a d'ores et déjà accepté le mandat qui vient de lui être confié, et déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

## **POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES**

Compte tenu de la décision précédente, la collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant leurs délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

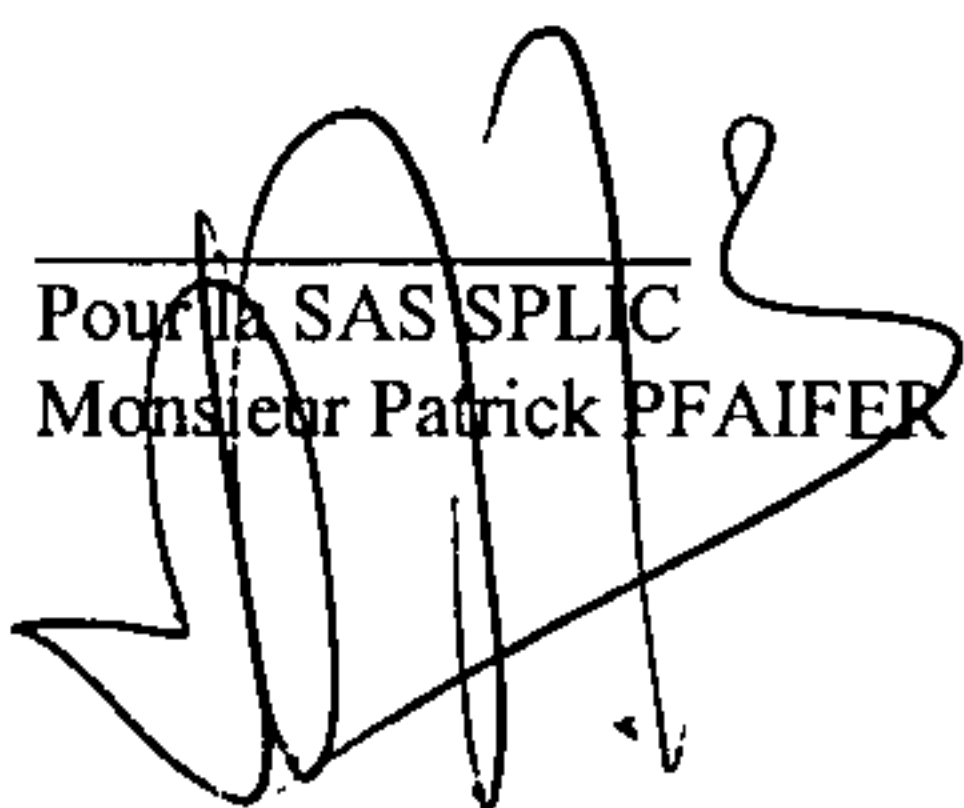
## **TRANSCRIPTION DES PRESENTES**

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis au président, qui le reconnaît.

Fait à LYON, le 1<sup>er</sup> septembre 2008

Pour la SAS SPLIC  
Monsieur Patrick PFAIFER



Pour l'Indivision PFAIFER  
Monsieur Rodolphe PFAIFER

